

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 21 mai 2007****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET**DE LA DELIBERATION**

**Restauration des monuments historiques – Eglise Saint- Philibert –
Assainissement de l'édifice par reprise de piliers et pose de barrières étanches
– Report de la justification des paiements annuels déjà effectués par le
Département de la Côte d'Or - Convention financière - Travaux : demandes de
subventions auprès de l'Etat**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par convention du 11 décembre 2002, l'Etat, le Département de la Côte d'Or et la Ville se sont engagés à financer un programme de travaux de restauration d'une partie des monuments historiques de Dijon (Palais des ducs, ancienne église Sainte Anne, cellier de Clairvaux, piliers de l'église Saint- Philibert, etc.).

Un avenant n°1 a été signé le 8 novembre 2004 pour forfaitiser la participation financière annuelle du Département de la Côte d'Or, avec une régularisation des paiements à la fin du premier trimestre 2007 au vu des travaux effectivement réalisés.

Or, la reprise de piliers et la pose de barrières étanches à l'église Saint-Philibert, initialement prévue en 2005 et 2006 par délibérations des 9 mai 2005 et du 7 novembre 2005, ne sera finalement réalisée qu'en 2007.

Pour formaliser cette évolution, une convention financière entre la Ville et le Département de la Côte d'Or est proposée. Elle reporterait à la fin du 2ème trimestre 2008 la justification, sur factures, des paiements annuels déjà effectués par ce dernier de 2004 à 2006.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, auprès de l'Etat, les subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention financière à passer entre la Ville et le Département de la Côte d'Or, annexé au présent rapport, dont l'objet est de reporter, à la fin du deuxième trimestre 2008, la justification des paiements annuels déjà effectués par cette dernière collectivité, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

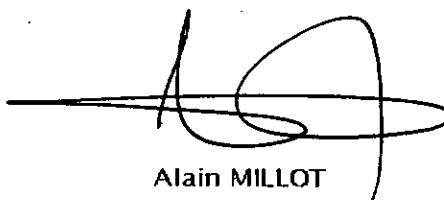
3 - m'autoriser à solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être allouées par l'Etat, pour la reprise de piliers et la pose de barrières étanches à l'église Saint-Philibert ;

4 - dire que le financement de ces travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2007.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007



ARTICLE UNIQUE:

Compte tenu des aléas exposés en préambule, la régularisation des paiements annuels effectués de 2004 à 2006 par le Département de la Côte d'Or est reportée à la fin des travaux qui seront réalisés sur les piliers de l'église Saint-Philibert, soit au plus tard à la fin du deuxième trimestre 2008.

Fait à Dijon, le

Pour le Département de la Côte d'Or,
Le Président,

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,

Louis de Broissia

François Rebsamen